

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau environnement

Annecy, le 30 OCT. 2017

**Synthèse de la participation du public
relative au projet d'arrêté préfectoral**

Affaire suivie par Isabelle Lheureux- Stéphane Viallet
tél. : 04 50 33 77 64
isabelle.lheureux@haute-savoie.gouv.fr

objet : Bouquetins du Bargy - synthèse de la consultation du public du 9 au 23 octobre 2017

Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral autorisant sur le massif du Bargy la capture, l'euthanasie de bouquetins séropositifs en vue de la constitution d'un noyau sain et en vue de sa surveillance, et ordonnant le prélèvement de bouquetins non testés séronégatifs présents sur les secteurs « Grand Bargy », « Petit Bargy » et « Jalouvre Peyre », pour maîtriser l'enzootie de brucellose au sein de cette population et de ce fait la préserver, dans l'intérêt de la santé publique et pour prévenir les dommages à l'élevage et aux filières agricoles de montagne.

I. Modalités de la participation du public

Conformément aux articles L. 129-19-1 et L. 129-19-2 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral « autorisant sur le massif du Bargy la capture, l'euthanasie de bouquetins séropositifs en vue de la constitution d'un noyau sain et en vue de sa surveillance, et ordonnant le prélèvement de bouquetins non testés séronégatifs présents sur les secteurs « Grand Bargy », « Petit Bargy » et « Jalouvre Peyre », pour maîtriser l'enzootie de brucellose au sein de cette population et de ce fait la préserver, dans l'intérêt de la santé publique et pour prévenir les dommages à l'élevage et aux filières agricoles de montagne » a été soumis à la participation du public.

Cette phase a consisté en une mise à disposition par voie électronique du dossier de demande et du projet d'arrêté préfectoral selon des modalités permettant au public de formuler des observations. La mise en ligne des documents sur le site internet des services de l'Etat est intervenue du 9 au 23 octobre 2017. Le délai de la consultation a été ramené à quinze jours pour cause d'urgence comme le permet l'article 129-19-3 du code de l'environnement.

II. Synthèse des observations du public

3 692 observations ont été formulées durant la phase de participation du public (cf tableau joint à la présente synthèse), ce qui est considérable pour ce type de mise en ligne. Cette participation importante s'explique notamment par les appels lancés à la fois par les associations environnementales mais aussi par le monde agricole et la fédération des chasseurs.

La majorité traduit une opinion défavorable au projet d'arrêté présenté, 3 511 (95%) sont contre et 181 pour (5%).

Les observations contre le projet sont souvent exprimées par des internautes qui ne précisent pas toujours leur nom et leur adresse mais qui sont principalement de la Haute-Savoie. Les avis favorables émanent quasi exclusivement de la Haute-Savoie.

En fonction du motif principal exprimé, les oppositions se répartissent ainsi :

- 3 314 sont contre le principe de l'abattage d'animaux pouvant se révéler sains et accepteraient des euthanasies d'animaux s'ils sont testés séropositifs. Il faut noter que sur cette opinion 3 060 ont été exprimées sur la base des éléments transmis par les associations environnementales (reprise du texte avec parfois une appréciation plus personnelle).
- 100 expriment une opposition sans développer d'argumentaire
- 31 estiment que le risque est faible et que la maladie n'est pas suffisamment dangereuse pour justifier l'opération d'abattage de 20 animaux
- 25 sont argumentés sur des thèmes divers : impact sur le tourisme, la biologie, la philosophie du droit de l'homme sur les animaux ...
- 16 sont contre l'euthanasie, par principe
- 11 sont contre l'opération au prétexte qu'elle risque d'aggraver l'ampleur de l'épizootie, notamment à cause du risque de dispersion des animaux et de contamination des plus jeunes.
- 13 n'approuvent pas la démarche sur le plan scientifique
- Plusieurs accompagnateurs en montagne locaux se sont exprimés et ont préconisé des mesures de gestion.
- Un avis estime qu'il faudrait un abattage plus conséquent pour répondre aux enjeux économiques et de santé publique
- **Sur la base du motif principal exprimé, les observations favorables au projet d'arrêté se répartissent ainsi :**
 - 85 sont des chasseurs relayant à l'appel de la fédération rappelant les enjeux liés à la santé de populations de grands gibiers, qui peuvent contracter la brucellose également.
 - 67 sont agriculteurs en pays de Savoie et expriment leur soutien à l'opération au moyen d'un même texte commun où chacun se présente, prend connaissance du futur arrêté, approuve la démarche face au risque sanitaire et économique, demande que le nombre de prélèvements soit augmenté, affirme que les exploitations sont en danger et espère une action rapide des pouvoirs publics. Un courrier dans ce sens est également arrivé à la DDT.
 - 5 émanent de syndicat ou organisme professionnel agricole (syndicat caprin, coopérative).
 - 7 avis divers d'éleveurs de Haute-Savoie ou proches soutiennent la démarche proposée par le préfet de Haute-Savoie et expriment la crainte de propagation de la maladie sur les élevages, filère fragile.
 - 17 avis particuliers sont favorables sans argumentaire.

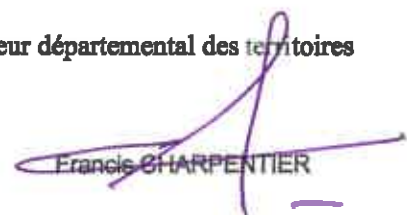
III. Conclusion

Le contexte de ce dossier, dont la genèse remonte à 2012, est bien connu des services de l'État avec la première opération d'abattage ordonnée par le préfet dès 2013.

Ceci explique le niveau de participation du public constaté avec notamment l'opposition suscitée par le prélèvement indifférencié d'individus qui représente près de 94% des avis exprimés à l'encontre du projet d'arrêté. Aussi afin de prendre en compte ces remarques, l'article 3 de l'arrêté est modifié comme suit :

« en complément des captures et euthanasies décrites aux articles précédents, il sera procédé à des prélèvements de bouquetins mâles et femelles jamais testés présents sur les secteurs "Grand Bargy", "Petit Bargy" et "Jallouvre-Peyre", ne faisant donc pas partie du noyau sain constitué préalablement. Ces opérations seront mises en œuvre par les seuls agents de l'ONCFS, sur une vingtaine d'individus en recherchant préférentiellement ceux présentant des symptômes physiques de la maladie et dans des lieux préalablement ciblés en fonction de la concentration d'animaux séropositifs. »

Le directeur départemental des territoires


Francis CHARPENTIER

Analyse des observations du public

1 Observations contre le projet

Analyses	Contre l'abattage des animaux sains et accord pour l'euthanasie des animaux testés (Particuliers)	Contre sans arguments (Particuliers)	Contre l'opération considérant que la maladie ne présente pas de danger, risque faible	Contre l'euthanasie des animaux par principe, et contre l'abattage	Contre l'opération, pour crainte d'aggravation de l'ampleur de la maladie (dispersion, contamination des plus jeunes)	Contre le projet car la démarche scientifique est remise en cause	Autres	FRAPNA, associations	TOTAL
18/10 à 19h	99	32	4	8	4	6	11 (tourisme à préserver,...)		
19/10 à 17h	4						1		
24/10 à 8 h	151	68	27	8	8	7	13	3060	
TOTAL	254	100	31	16	12	13	25	3060	3511

2 Observations favorables au projet

Analyses	Agriculteurs et sympathisants, majoritairement sur la base d'un texte commun repris par tous	Syndicats, coop	Associations	Particuliers favorables pour préserver la filière du reblochon, fragile	Autres	Chasseurs	TOTAL
18/10 à 19h	18	2		7	1 journaliste à Terres de Savoie		
19/10 à 17h	8	3			1 journaliste à Terres de Savoie		
24/10 à 8 h	41				15	85	
TOTAL	67	5		7	17	85	181